

## Arguments

# Comité référendaire

La reprise de la directive de l'UE sur les armes serait totalement inutile face au terrorisme. Par contre, elle violerait la Constitution suisse, serait contraire à la volonté du peuple, supprimerait le droit de posséder une arme, compromettrait la sécurité personnelle des habitants et enterrerait le tir sportif. Le comité référendaire pose donc cette question : les menaces et l'alarmisme sont-ils une raison suffisante pour accepter des lois de toute évidence inadaptées ?

### Inique

Reprendre la directive de l'UE serait contraire à l'art. 5, al. 2, de la Constitution. Le contenu du texte correspond dans une large mesure à celui de l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes », rejetée par le peuple en 2011. Il viole en outre la promesse du Conseil fédéral selon laquelle la participation à Schengen n'entraînerait pas de durcissement radical de la législation sur les armes. Pourtant, les citoyens devraient pouvoir avoir la certitude que leur Parlement n'édicte que des lois conformes à l'État de droit.

### Liberticide

L'article 17 de la directive de l'UE sur les armes prévoit un mécanisme de durcissement automatique qui s'appliquera tous les cinq ans. C'est pourquoi la reprise de cette directive nous ferait perdre le droit de posséder une arme, ce qui ferait tomber un des remparts les plus solides contre l'arbitraire et les violations des droits humains.

### Inutile

L'UE justifie la directive sur les armes par la nécessité de lutter contre la vague actuelle de terrorisme islamiste. Or, depuis le début des attaques terroristes, pas un seul attentat n'a été commis avec une arme acquise légalement. Même les porte-parole des groupes libéral-radical et PDC ont remis en cause au Parlement l'utilité de cette loi pour la lutte contre le terrorisme. Si la Suisse l'approuve, tout le monde saura qu'elle a cédé aux intimidations, avec les conséquences qu'on peut imaginer pour les futures votations.

**Dangereuse**

La reprise de la directive entraînerait une avalanche de tâches administratives pour les bureaux des armes. Les moyens ainsi inutilement gaspillés manqueraient à la police pour ses interventions. En outre, avec la suppression du droit de posséder une arme, l'effet dissuasif lié à ce droit disparaîtrait lui aussi. La criminalité s'en trouverait renforcée et non pas affaiblie.

**Antisuisse**

Parce que des islamistes ont causé un bain de sang à Paris avec des armes automatiques acquises illégalement et au demeurant déjà interdites sur notre territoire, nous devrions interdire les fusils d'assaut de notre propre armée. Nous devrions accepter d'enterrer le sport traditionnel le plus populaire de notre pays. D'occasionner sans aucune raison des coûts supplémentaires aux centaines de milliers de possesseurs d'armes et de porter atteinte à leur liberté. D'organiser des tirs historiques qui se situeraient, eux aussi, à la limite de la légalité puisqu'on y utiliserait des armes interdites sous la pression de l'étranger. Dire oui à tout cela, ce serait perdre toute crédibilité.

**Recommandation  
du comité  
référendaire**

Le comité référendaire vous recommande donc de voter :

# Non

[🔗 diktat-ue-non.ch/schengen-n-est-pas-en-danger](https://diktat-ue-non.ch/schengen-n-est-pas-en-danger)

[🔗 diktat-ue-non.ch/le-desarmement-n-est-pas-un-compromis](https://diktat-ue-non.ch/le-desarmement-n-est-pas-un-compromis)